

De : [Denis, Marie-Pier](#)
A : [Sebareme, Rachel](#)
Objet : TR: Question de la commission
Date : 25 mars 2021 13:32:23

De : Trudel, Claude <Claude.Trudel@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 25 mars 2021 13:20
À : Denis, Marie-Pier <marie-pier.denis@bape.gouv.qc.ca>
Cc : Rodrigue, Geneviève <genevieve.rodrigue@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Question de la commission

Bonjour Marie-Pier,

Voici des informations concernant le Programme de redistribution pour la Commission du BAPE :

Le montant total des redevances redistribuées représente l'équivalent de 9,52 \$ par habitant en moyenne, le minimum reçu par une municipalité étant de 1,81 \$ et le maximum de 14,18 \$. Le nombre de bénéficiaires au Programme est de 748, représentant 1120 municipalités.

Voici un exemple de municipalités pour le groupe 1 sur 7 (3000 habitants et moins, moins de 100 km d'un grand centre, avec une moyenne à l'élimination de 420 kg/hab.) pour 2020 :

- XXX : taux d'élimination de 717 kg/habitant, pas de collecte des matières organiques implantée. La municipalité a reçu 3,71\$/hab.
- YYY: taux d'élimination de 254 kg/habitant, collecte des matières organiques en place. La municipalité a reçu 12,94\$/hab.

Claude Trudel, ing. M.Sc.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Direction adjointe des 3RVE
Division de la valorisation et de l'élimination